

Appel d'offre PCSI - BEOM 2010

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

La procédure de sélection se déroule en deux phases

Phase 1 : dépôt d'une pré-proposition

Date limite du dépôt des dossiers de pré-proposition : 15 mars 2010

Phase 2 : dépôt du dossier complet pour les pré-propositions retenues

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Ce document fournit les informations nécessaires au dépôt d'un dossier de *projet de coopération scientifique inter-universitaire* (PCSI). Afin d'introduire une candidature vous devez retourner votre pré-proposition, **par voie électronique uniquement**, à l'adresse :

europa-ouest-maghreb@auf.org

Toutes les informations sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.auf.org/regions/europa-ouest-maghreb/appels-d-offres/projet-de-cooperation-scientifique-inter-universitaire-appel-2010.html>

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION DE PROGRAMME

Cette action de programme s'adresse aux enseignants et aux **chercheurs** des **institutions membres** de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), dans la région Europe de l'Ouest et Maghreb.

Tous les deux ans, l'AUF lance un appel à **projets partagés de recherche ou de formation à la recherche**. La subvention qui est accordée ne sert pas à conduire une recherche de longue durée, mais à **donner l'impulsion à une action de coopération dans une logique de structuration durable**.

Cette action a pour objectif principal le **développement du Sud et le renforcement de la recherche scientifique au Sud**.

Les projets doivent être **multilatéraux**.

2. PRINCIPAUX OBJECTIFS POURSUIVIS

- Le renforcement scientifique des universités du Sud
- Le développement de la coopération multilatérale entre universités du Nord et du Sud
- L'appropriation de savoirs et leur adaptation aux réalités régionales du Sud
- Le soutien aux jeunes chercheurs
- L'aide à la production et à la diffusion de savoirs endogènes du Sud
- La promotion de cadres féminins dans la recherche et l'enseignement au Sud

3. MODALITÉS DE PARTICIPATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets sont introduits par un établissement membre de l'AUF dans la région Europe de l'Ouest et Maghreb et menés par un **réseau d'un minimum de trois établissements ou institutions de pays différents dont au moins deux du Sud**.

Ces **trois** établissements ou institutions doivent impérativement être membres de l'AUF (vérifier sur www.auf.org/l-auf/nos-membres/).

N.B. Les établissements non membres de l'AUF comme les entreprises dont la participation peut contribuer à la mise en œuvre du projet peuvent joindre le partenariat **sans être pris en charge par le soutien direct de l'AUF**.

Les projets doivent entrer dans l'une des **deux catégories** suivantes :

- Projets partagés de **recherche**
- Projets partagés de **formation à la recherche**

3. MODALITÉS DE PARTICIPATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION (suite)

Parmi les **critères** retenus pour la sélection des projets :

- la **qualité scientifique** du projet :
 - qualité scientifique **intrinsèque** du dossier
 - **innovation** et **apport** scientifique du projet
- l'**opportunité**, en particulier **régionale** :
 - impact du projet sur le développement régional au Sud
 - impact sur le renforcement scientifique des universités du Sud
 - insertion de la région dans la recherche internationale
 - perspectives de coopération inter-universitaire à terme
 - production et la diffusion de savoirs endogènes du Sud
 - promotion de cadres féminins dans la recherche et l'enseignement au Sud
 - implication des jeunes (doctorants ou chercheurs)

Un co-financement au moins égal au budget demandé à l'AUF est exigé de la part du consortium. Le montant maximal de la subvention de l'AUF pour un projet ne peut dépasser 20 000 €.

4. PROCEDURE DE PRE-SELECTION, SELECTION ET ÉVALUATION SCIENTIFIQUES DES DOSSIERS

La procédure de sélection se déroule en deux phases.

- ✓ **Phase 1 : dépôt d'une pré-proposition :**

Tout d'abord, les partenaires soumettent un projet de demande (une "pré-proposition") soit, un document de trois pages maximum décrivant le projet (objectifs, principales activités, etc.) les partenaires concernés et un budget estimatif (fichier à télécharger : <http://www.auf.org/regions/europe-ouest-maghreb/appels-d-offres/projet-de-cooperation-scientifique-inter-universitaire-appel-2010.html>)

La recevabilité des pré-propositions déposés sera assurée au niveau du bureau régional.

La pré-sélection des projets recevables se fera par la Commission Régionale d'Experts de l'AUF pour l'Europe de l'Ouest et le Maghreb.

Tous les déposants d'une pré-proposition seront informés des résultats de la pré-sélection

Si la pré-proposition est acceptée, un projet détaillé devra être déposé lors de la seconde phase de sélection.

- ✓ **Phase 2 : dépôt du dossier complet pour les pré-propositions retenues**

Les porteurs des projets pré-sélectionnés recevront les indications nécessaires pour la constitution du dossier final.

La sélection des projets sera effectuée par la Commission Régionale d'Experts du Bureau Europe de l'Ouest et Maghreb. Le Conseil scientifique valide la sélection des projets. Les projets sont retenus à concurrence des financements disponibles.

Le Bureau Europe de l'Ouest et Maghreb informe les candidats du résultat de la sélection.

5. FINANCEMENT DES PROJETS

Le soutien apporté par l'AUF ne concerne que les dépenses suivantes :

- **missions d'enseignement, de recherche et d'expertise** (billets d'avion au meilleur coût, frais de séjour ne pouvant excéder, par jour, 140 € au Nord et 110 € au Sud ; frais de séjour plafonnés à 21 jours)
- **bourses d'aide à la recherche** pour de jeunes chercheurs (ne peuvent excéder 25% des crédits sollicités – billets d'avion au meilleur coût, bourse d'un maximum de 850 € par mois pour une mobilité au Nord et de 730 € pour une mobilité au Sud)
- **soutien documentaire, publication et mise en ligne de contenus**
- **matériels ou produits scientifiques et d'appui** (20 %, au maximum, des crédits sollicités)
- **contribution aux frais de fonctionnement** (10 %, au maximum, des crédits sollicités)

Important : Toute assurance (voyage, santé, rapatriement sanitaire, responsabilité civile, vol, etc.) est de l'entière responsabilité des bénéficiaires de la subvention. L'AUF décline toute responsabilité en ce domaine.

Lorsque le projet est retenu, une lettre de notification indiquant le montant accordé et précisant les modalités des engagements financiers, est envoyée au responsable du projet par le bureau régional de l'AUF.

5. FINANCEMENT DES PROJETS (suite)

La mise en œuvre du soutien de l'AUF et le suivi du projet sont assurés par le Bureau Europe de l'Ouest et Maghreb, en relation avec la Commission régionale d'experts de l'AUF chargée de l'évaluation du projet.

Les **crédits** sont versés par le Bureau Europe de l'Ouest et Maghreb, en trois **tranches** :

- la **première** (50% du soutien accordé) après le retour au Bureau Europe de l'Ouest et Maghreb, de la **convention complétée et signée** ;

- la **deuxième** (40% du soutien accordé) après présentation au Bureau Europe de l'Ouest et Maghreb, d'un **rapport d'exécution à mi-parcours** (rapport administratif et financier accompagné des pièces justificatives, et rapport scientifique). L'appréciation favorable de ce rapport par la Commission régionale d'experts de l'AUF, conditionne le versement de la deuxième tranche.

- la **troisième** (10% du soutien accordé) après présentation au Bureau Europe de l'Ouest et Maghreb, d'un rapport final (rapport administratif et financier accompagné des pièces justificatives, et rapport scientifique), remis par le responsable du projet, dans les trois mois suivant la fin de l'exécution du projet.

En l'absence de rapport final, le responsable du projet devra restituer la totalité de la subvention.

Les crédits ouverts pour un projet doivent impérativement être dépensés dans les **deux ans** (années civiles).

6. CALENDRIER

1er janvier 2010 Lancement de l'appel d'offre à pré-proposition des PCSI

15 mars 2010 Clôture de l'appel à pré-proposition

15 avril 2010 Sélection des pré-propositions par la Commission régionale d'experts
Lancement de la seconde phase

31 août 2010 Date limite des dépôt des projet finaux

Décembre 2010 Sélection des projets par la Commission scientifique centrale et validation par le Conseil Scientifique

Janvier 2011 Démarrage des projets

Quelques conseils pour la rédaction de la pré-proposition

- Pertinence du projet :
 - identifier clairement les questions spécifiques devant être traitées par le projet
 - inclure une description brève des groupes cibles et des bénéficiaires finaux
 - démontrer la pertinence de la proposition par rapport aux besoins et contraintes en général du/des pays et du groupe cible/des groupes de bénéficiaires finaux en particulier
 - démontrer la pertinence du projet par rapport aux priorités et aux conditions présentées dans le règlement
 - Fournir une description du projet :
 - définition de l'objectif général du projet et des résultats attendus
 - description des activités proposées et de leur impact attendu
 - présentation des partenaires, leur rôle et leur relation avec le demandeur
 - mention d'autres parties prenantes possibles (autorités publiques nationales, locales, secteur privé, etc.), leur rôle potentiel
 - Durabilité du projet :
 - principales conditions préalables et hypothèses pendant et après la phase de mise en œuvre
 - comment la durabilité sera-t-elle assurée après le financement de l'AUF ?
 - Le co-financement peut se faire sous les formes suivantes :
 - prise en charge des frais et voyages et/ou de séjour des missionnaires par l'établissement d'accueil.
 - soutien documentaire
 - matériels ou produits scientifiques d'appui et/ou de fonctionnement
- L'usage des immobiliers ne doit pas être considéré comme un co-financement.